

DECISION

N° 2025/157/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal, à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de passer un contrat avec l'artiste « Hélène Grandsire » – 10 résidence le Tuilot – 61400 Mortagne-au-Perche – N° de SIRET : 79089926400028 – N° APE 9003 B pour un concert qui aura lieu le **jeudi 7 août 2025 dans les jardins Français de la mairie à 19h00 dans le cadre des rdv du jeudi.**

D E C I D E :

Article 1^{er} : Il est passé un contrat avec l'artiste « Hélène Grandsire » – 10 résidence le Tuilot – 61400 Mortagne-au-Perche – N° de SIRET : 79089926400028 – N° APE 9003 B pour un concert qui aura lieu le **jeudi 7 août 2025 dans les jardins Français de la mairie à 19h00 dans le cadre des rdv du jeudi.**

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 350 € TTC pour le spectacle.
La Commune prendra également en charge :
- le règlement des droits d'auteurs
- le catering et les boissons

Article 3 : Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-six juin deux mil vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'Eu,

 Michel BARBIER

CLAUDINE BRIFFARD

PREMIERE ADJOINTE



Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

S²LOW

ID : 076-217602556-20250626-2025157DEC-CC

